

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	06.11.2020	22h22	20.198	DDTE
<b>ANNULE ET REMPLACE LA RECOMMANDATION 20.187, DU 29.10.2020</b>				

**Auteur(s) : Groupe PopVertsSol**

**Titre : Projet de loi portant modification de la loi sur la faune sauvage (LFS)**

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition de la commission...

décède :

**Article premier** La loi sur la faune sauvage (LFS), du 7 février 1995, est modifiée comme suit :

*Art. 36, al. 1, let. h (nouveau)*

*Note marginale : Retrait du permis*

*<sup>1</sup>Le permis est retiré aux personnes qui :*

*h) ont pratiqué la chasse sous l'influence de l'alcool ou de substances psychotropes.*

**Art. 2** La présente loi est soumise au référendum facultatif.

**Art. 3** <sup>1</sup>Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

<sup>2</sup>Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :  
*Le président,*

*La secrétaire générale,*

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Armin Kapetanovic

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :